

ENTRETIEN

Entretien entre Hélène Beaupere et Léa Lesfauries de l'Adav 33 . Retour d'expérience de direction d'une association pendant plus de 20 ans

Comment a-t-on réussi, en Gironde et au-delà, à faire place aux situations des Gens du voyage dans les politiques publiques ?

Dans l'ADN des associations, et notamment à l'ADAV33, il y a toujours eu de « l'aller vers » que ce soit initialement avec leurs fondateurs souvent bénévoles ou quelques années plus tard avec les professionnels du travail social. Pour faire une place aux Gens du Voyage dans les politiques publiques, il faut des acteurs qui connaissent et aillent vers ce public. C'est l'apport de ces associations qui a, pour beaucoup d'entre elles, été un socle sur lequel l'action publique s'est appuyée pour faire une place aux Gens du voyage dans ses politiques publiques. Ce n'est pas une place acquise d'emblée car souvent, les Gens du voyage sont perçus à partir de leurs différences et particularismes plutôt que comme des citoyens à part entière. Longtemps et parfois encore, ils sont repérés dans les politiques d'ordre public plutôt que de solidarité.

En 1998, la loi du 29 juillet relative à la lutte contre les exclusions affirme l'accès au droit commun pour tous même si les Gens du voyage ne sont pas nommés en tant que tel. C'est l'occasion d'affirmer leur place, en tant que citoyens, dans les politiques publiques :

- La place de droit : consacrée par les textes, la loi de 1998 et toutes les lois inclusives et plans qui s'en sont suivis pour la lutte contre les exclusions et les discriminations affirme la place de tous les citoyens dans les politiques publiques.
- La place de fait : ce n'est pas parce que l'on affirme un droit qu'il est mis en œuvre. Il y a de multiples représentations et interprétations qui font obstacle à la traduction de ces politiques publiques pour les Gens du voyage. C'est pour cette raison que les Associations œuvrent avec les décideurs, acteurs et services de droit commun. Pour notre part, nous intervenons dans de nombreux champs de politiques publiques (domiciliation, accès aux droits, santé, insertion socio-professionnelle, scolarisation, habitat). L'ADAV33 est allée vers les services de droit commun et réciproquement pour faire connaître et reconnaître le public et coconstruire des actions. C'est pour cela que nous avons un large partenariat et divers conventionnements afin que les services ne voient pas les Gens du voyage seulement par leurs particularités mais puissent aussi les intégrer dans les politiques publiques et dispositifs existants. Pour cela, il faut beaucoup de méthode, de temps et d'énergie ; les compétences et interlocuteurs étant morcelés entre différentes institutions. La complexité vient du fait que la réponse « droit commun pour tous » n'est pas suffisante en elle-même ni la réponse seulement spécifique : c'est l'articulation de ces deux approches qui est à construire en permanence – avec un enjeu d'évaluation des avancées à savoir la prise en compte des Gens du voyage pour éviter l'oubli. Cela induit un énorme travail d'appui technique, de sensibilisation, d'animation, de formation des décideurs

et des acteurs et de participation des Gens du voyage.

Nous sommes en chemin mais tout n'est pas résolu car pour construire cette dynamique, il faut du temps et l'action doit s'inscrire dans le long terme. Cela peut être rendu difficile par les nombreuses réorganisations et remaniements des institutions : dès qu'un chantier demande du temps, l'on prend le risque qu'il « passe à la trappe ».

Quelle est l'action ou le projet qui vous tient le plus à cœur ?

Les projets qui tiennent le plus à cœur sont :

Nos actions sont un ensemble qui doit nous permettre d'avoir une vision évolutive de la situation des Voyageurs sur le département, donc de trouver des réponses adaptées dans nos domaines d'intervention et de renvoyer ces réalités à nos partenaires institutionnels. C'est pourquoi nous venons de démarrer cette action de visite systématique des sites de stationnement.

Quels ont été les principaux freins à cette prise en considération des Gens du voyage ?

Les politiques publiques nationales sont encore structurées en silo : malgré une volonté marquée d'évolution avec par exemple la création de la DIHAL, l'interministériel, l'interservices et la transversalité restent compliqués. Nous sommes confrontés à des empilements de dispositifs, des rapports au court terme et pas assez de travail préventif.

Parfois, les Gens du voyage sont eux-mêmes plus attachés à leur prise en compte catégorielle car ils ont peur de disparaître dans une politique généraliste de droit commun, ne voyant pas toujours que la discrimination positive masque une discrimination structurelle.

Localement, il est très important de faire un travail constructif et partenarial pour que la question des Gens du voyage soit incluse dans les politiques d'insertion, d'habitat, d'accès aux droits : cela demande un réel travail de fournis avec les départements, les collectivités, les services de l'État déconcentrés, la CAF, la MSA, les fondations, les autres associations et structures d'animation de la vie locale qui luttent contre les discriminations etc.

Par ailleurs, l'approche politique vise le court terme lorsque nos actions de transformation sociale se pensent sur le long terme avec l'ensemble des décideurs et acteurs. Cela demande de la compétence, du temps, de la pugnacité, une démarche d'évaluation partagée et la mobilisation des personnes concernées.

Comment voyez-vous l'évolution des grandes politiques publiques et leurs articulations pour la prise en compte des Gens du voyage ?

Tout d'abord, il est important de rester vigilants pour que la prise en compte des Gens du voyage ne soit pas

simplement une question d'ordre public. Cette dernière ne peut pas être réduite à l'ordre public, il s'agit plutôt des politiques d'accès aux droits, à la santé, à la scolarisation, de lutte contre les discriminations, etc.

Il faut aussi réfléchir des politiques publiques qui ne soient pas uniquement descendantes mais aussi ascendantes : il y a une meilleure place à faire à la prise en compte de l'expertise des acteurs de terrain (qu'ils soient des personnels médicaux, de l'Éducation nationale, des services sociaux). Cela permettrait de traduire dans les faits ce qui a été édicté par le droit : tant que l'on fera l'économie de cette approche, la mise en œuvre des politiques publiques sera complexifiée. Nous avons besoin d'un vrai projet de société pour mettre les acteurs autour de la table pour éviter la concurrence d'institutions et d'acteurs et coconstruire ensemble avec les différents chefs de file de l'action publique. Des initiatives locales réussies doivent être valorisées pour qu'elles puissent essaimer.

En quelques mots, en droit, les politiques publiques vont plutôt dans le bon sens, c'est dans la mise en pratique que le bât blesse : pour inverser la tendance, deux clefs, la prise en compte de la parole des acteurs de terrain et l'évaluation partagée entre les acteurs, décideurs et usagers. C'est dans cet espace que le rôle des associations est à jouer : dans l'observation, la vigilance, l'interpellation et la mise en œuvre d'actions qui mobilisent les partenaires.

Quels sont les grands enjeux, à court et à long terme, du secteur associatif travaillant avec des Gens du voyage ?

Nous identifions des enjeux de continuité des moyens des associations pour poursuivre leurs actions au service de l'intérêt général en tant qu'actrices de l'action publique. Leurs conventions annuelles les fragilisent, de plus, des dernières tendent parfois à être remplacées

par des appels à projet et marchés qui empêchent le travail de moyen et long terme pourtant nécessaire pour accompagner le changement.

Aujourd'hui, s'invitent aussi des difficultés de recrutement dans le secteur social alors que c'est justement par l'investissement et la qualité de ces professionnels que des projets ont pu naître et avancer. Les associations loi 1901 sont des partenaires de l'action publique et non seulement des opérateurs ou prestataires : ce sont des acteurs de droit privé à but non lucratif qui diffèrent bien sûr des sociétés à but lucratif. Il y a un enjeu que l'action associative ne soit pas remplacée par ces sociétés.

Aussi, il est important que ces associations soient reconnues à leur niveau de compétence, pas seulement exécutantes, mais en capacité d'avoir un regard, une transversalité et une souplesse que n'a pas toujours l'action publique. Ces dernières sont aussi souvent des acteurs de l'innovation sociale : elles peuvent promouvoir des actions que l'action publique ne peut porter seule. En contrepartie, les associations doivent avoir des projets associatifs évolutifs, des projets de service en corrélation avec ces projets associatifs, des gouvernances et des managements adaptés au service de cette dynamique.

Ces associations travaillent également en réseau pour articuler le local et le national : c'est une force de pouvoir compter sur une Fédération nationale comme la Fnasat-Gv qui peut constituer un levier pour faire évoluer les politiques publiques.

Dans l'idéal, à long terme, les associations travaillant avec les Gens du voyage sont vouées à disparaître, le jour où les Gens du voyage seront reconnus comme des citoyens à part entière – et pas avant bien sûr. Il y a encore quelques années de travail devant nous et des investissements à court terme et moyen terme où les associations ont toutes leur place !

